

## Promotion de la Santé

# La Santé au travail est-elle concernée par la promotion de la Santé ?

Le terme de promotion de la Santé apparaît dans le Code du travail et aussi dans le Plan national Santé au Travail, à travers l'action 2.13. : *"Inciter les services de santé au travail à conduire des actions de promotion de la santé en lien avec l'activité professionnelle, par exemple en les identifiant dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)."*

Les Services avaient déjà bénéficié d'une conférence du Professeur Jabot, de l'EHESP, sur ce sujet lors des journées du Cisme en 2014.

Cet article propose de revenir sur quelques définitions pour mieux ancrer ce terme dans les mémoires.

Le concept de Santé a évolué et s'est élargi en passant de l'absence de maladie ou d'atteinte à la notion, dès 1946, de bien-être puis, plus récemment, de qualité de vie et de ressource pour l'individu et la société.

Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), dans la Charte d'Ottawa de 1986, la promotion de la Santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leurs déterminants de leur santé et d'améliorer celle-ci.

De cette notion de Santé va dépendre la façon dont on l'améliore.

La Santé dépend en effet de plusieurs déterminants qui sont artificiellement regroupés en cercles concentriques, ci-contre présentés, dans un schéma de l'OMS.

Une des façons de préserver la Santé est d'agir sur ces déterminants en rendant chaque personne acteur de sa santé.

Ce processus se nomme **promotion de la Santé** et se définit par la capacité de chacun d'agir sur ces différents déterminants de Santé. Autrement dit, il s'agit d'un processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur les déterminants de Santé et d'améliorer celle-ci.

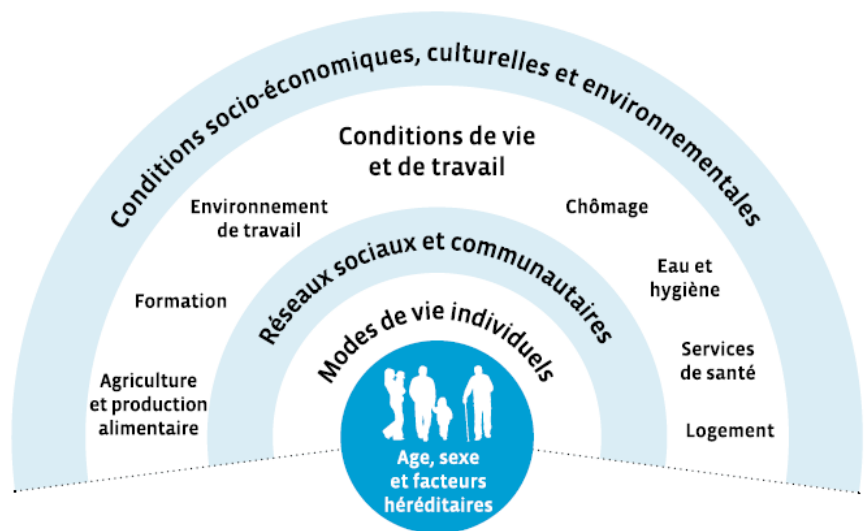
La promotion de la Santé, qui est une approche évolutive, globale et intégrée, respecte une méthodologie partagée et se met en œuvre à travers cinq axes stratégiques :

- l'élaboration de politiques publiques (lois, mesures fiscales, ...),
- la création de milieux favorables à la Santé (espace de vie au travail, ...),
- le renforcement de l'action communautaire (les entreprises et les collectifs, ...),
- le développement des aptitudes individuelles, (le développement des compétences, l'éducation pour la Santé, le pouvoir et la capacité d'agir, ...),
- la réorientation des Services de santé vers le bien-être (prévention et prévention médicalisée,...).

Vous désirez partager vos expériences en communiquant vos témoignages dans les Informations Mensuelles ?

Ecrivez-nous.

✉ Contact : [c.letheux@cisme.org](mailto:c.letheux@cisme.org)



Les valeurs et les principes qui guident ce processus sont l'équité et la justice sociale et le renforcement du pouvoir d'agir des populations (empowerment).

A ce stade de la clarification des concepts, il apparaît complémentaire d'illustrer la façon dont les SSTI déclinent la promotion de la Santé.

Pour ce faire, tous les deux mois, dans la rubrique médico-technique des Informations Mensuelles, un article reviendra, par des exemples issus du monde de l'entreprise et des SSTI, sur cette notion.

Les Services sont invités à prendre contact avec le Docteur Letheux pour lui faire partager leurs expériences, afin qu'elles fassent l'objet d'une publication dans ce mensuel. ■

### Pour en savoir plus :

- Conférence du Professeur Françoise Jabot (EHESP), lors des Journées Santé-Travail 2014, sur Travail et promotion de la Santé : <http://www.cisme.org/article/393/Interventions-JST-2014.aspx>
- Documents ressources accessibles sur le site Internet de l'INPES : <http://www.inpes.fr/>
- Site Internet de l'ENWHP (The European Network for Workplace Health Promotion) : <http://www.enwhp.org>